

Projet de liaison A104 bis : le bloc du NON se renforce avec des élus valdoisiens

par Rodrigo Acosta | 22 février 2024 | Achères, Carrières-sous-Poissy



Une visite du terrain permet toujours d'être conscient des choix en préparation pour les années à venir. (J2R)

M•Hervé Florczak, maire de Jouy-le-Moutier, et M. Aurélien Taché, député du département du Val-d'Oise, se sont déplacés le 9 février pour constater l'état du projet du Pont d'Achères : accueillis par la sénatrice Ghislaine Senée et les présidents du CO.P.R.A. 184 et de « Non au Pont d'Achères », ils ont promis d'apporter un renfort aux opposants à ce projet « aberrant » et dépassé par les enjeux actuels du territoire.

Des manifestations depuis 2009, des lettres aux élus, des pétitions, rien ne semble émouvoir le département des Yvelines, présidé par Pierre Bédier,

pour reconsidérer le projet du Pont d'Achères que les opposants qualifient plutôt de « liaison routière A104 bis ». Alors que pendant l'été 2023, une réunion publique avait permis aux autorités compétentes de croire que tout allait normalement, les opposants persistent à contester le projet : une manifestation du 12 novembre 2023 a réuni 700 personnes⁽¹⁾. Pour les deux associations⁽²⁾ qui constituent le noyau du bloc du NON, afin de revenir à la charge, il faut élargir le cercle de défenseurs de l'environnement avec des renforts en provenance du Val-d'Oise.

Les chiffres du projet

Avec un coût estimé de 200 millions d'euros, ce projet routier de 2 x 2 voies, nommé « projet du Pont d'Achères » est, selon les riverains, une variante du projet de prolongement de la Francilienne (projet A104), tant combattu par le CO.P.R.A. 184 depuis des années. Denis Millet, président de l'association « Non au Pont d'Achères », a souvent souligné son caractère aberrant : les premières études remontant à 2008, c'est une illustration parfaite de la vieille politique d'aménagement du territoire dont souffrent les Yvelines et la Région Île-de-France, qui apporte un concours financier. Ce projet est en décalage complet avec les objectifs environnementaux auxquels nous devons satisfaire, comme l'explique Denis Millet. La pollution de l'air entraînerait 12 000 décès d'enfants et d'ados selon les chiffres en Europe AEE) et 48 000 décès prématurés selon les chiffres de Santé publique. Depuis 2009, les opposants ont tenté de faire comprendre au département des Yvelines qu'il est temps d'arrêter ce projet « dépassé et aberrant » mais le maître d'œuvre, le département, semble sourd à ces appels et déploie son arsenal de destruction de l'environnement sans pour autant pouvoir remplir ses objectifs de développement économique de la Boucle de Chanteloup.

Des élus valdoisiens viennent sur le terrain

Lors du déplacement de deux élus du Val-d'Oise, le 9 février, M. Hervé Florczack, maire de Jouy-le-Moutier, et M. Aurélien Taché, député de la 10^e circonscription du 95, l'état du projet dit « A104 bis » ou « liaison RD30-RD190/Pont d'Achères » a été présenté par Mme Christiane Paravy, présidente de l'association CO.P.R.A. 184, et M. Denis Millet, président de l'association « Non au Pont d'Achères ». En fait, ces deux puissantes associations ont mené un combat à la fois juridique (recours administratifs...) et démocratique (deux manifestations en janvier et novembre 2023, pétitions, participation à des débats sur ce sujet). Ainsi, le

bloc du NON cherche à modifier le rapport de forces avec le département des Yvelines afin de le faire céder sur ce projet « absolète ».

MM. Hervé Florczack et Aurélien Taché ont constaté les dégâts : plusieurs centaines d'arbres coupés et un paysage lunaire du côté de la rive droite où il devrait y avoir « une sorte de compensation de la coupe des arbres ». M. Florczack a souligné le caractère néfaste de ce projet pour l'environnement : « *Ce sont des aberrations que l'on projette sans aucune concertation* », a-t-il fait savoir lors de sa visite sur terrain. En outre, « *Ce projet est un aspirateur à voitures pour le Val-d'Oise* », a-t-il martelé. Plus besoin d'aller plus loin, il a fait savoir que « le maire Florczack » sera avec le bloc du NON à partir de maintenant. Il a confirmé sa présence pour la manifestation du 3 mars près de l'Île de la Dérivation.

Quant au député Aurélien Taché, le défrichement du site déjà réalisé alors que tous les contentieux en cours n'avaient pas été purgés, est une illustration d'un projet mal ficelé et qui « *déroge à la légalité.* » Le député Taché a également compris l'étendue des « *dégâts à l'environnement et au patrimoine* ». Sa décision a été prise : il va saisir le gouvernement avec des interrogations précises :

- Pourquoi faire passer une autoroute urbaine au-dessus de l'Île de la Dérivation, qui n'a jamais été ouverte à l'automobile individuelle ?
- Ce projet ne favorisera-t-il pas la voiture en lieu et place des transports en commun ?
- Quel serait l'impact sur les projets en cours comme le tram vers Cergy et le port d'Achères PSMO ?
- Ce projet A104 bis aura-t-il des répercussions sur la capacité routière dans les communes limitrophes du Val-d'Oise ?
- Quels sont l'intérêt et la pertinence de ce projet, conçu il y a 30 ans quand l'enjeu climatique n'était pas dans l'actualité politique et économique ?

« Modifier le rapport de forces »

Justement, Mme Ghislaine Senée, sénatrice des Yvelines, a favorablement accueilli ces alliés politiques car « *il faut modifier le rapport de forces* ». Selon son analyse, des projets abandonnés comme le circuit de Formule 1 et l'extension de l'exploitations de Calcia dans le Vexin ont démontré l'efficacité de la méthode utilisée actuellement : le monde associatif organise, impulse, conteste sur le plan écologique, économique et politique et puis, progressivement, des habitants et des élus (de tous bords) s'accrochent à la locomotive de la contestation. La suite est à prévoir : l'abandon en rase

campagne de ce projet, néfaste et aberrant, dont le coût est astronomique. Alors pour la sénatrice des Yvelines, « *si les élus du Val d'Oise s'y mettent et se joignent au bloc du NON, une fin heureuse est possible* ».

Enfin, il faut être en capacité de proposer des alternatives au projet « dépassé » par les enjeux de l'écologie et du changement climatique. M. le député Taché a bien souligné la nécessité de mettre une vraie cohérence entre l'aménagement futur de ce territoire du nord des Yvelines et les objectifs écologiques et économiques.

Photo-reportage







Notes

1. Le Pont d'Achères- projet de Liaison A 104 bis : une opposition s'affirme : <https://www.journal-deux-rives.com/projet-de-la104-bis-une-opposition-qui-saffirme/?hilitte=104+bis>
- 2 . L'association CO.P.R.A 184 et l'association « Non au Pont d'Achères ».